

# FEUILLE D'INFORMATION

## Système d'information sur les paris et l'intégrité (IBIS)

23 juillet 2021

### Qu'est-ce que IBIS ?

- Il ne s'agit **PAS** d'un système de surveillance, mais d'un système d'échange d'informations et de renseignements sur les manipulations potentielles des compétitions et/ou les infractions au Code du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions (OM Code PMC), notamment en ce qui concerne les paris sportifs.
- Un système permanent qui a été construit sur la base de l'expérience des Jeux, et plus particulièrement de Londres 2012, avec le principe d'une approche pragmatique. Il est opérationnel depuis Sotchi 2014 et est disponible pour les grands événements sportifs des Fédérations Internationales de sport (FI) et des grands organisateurs d'événements multisports.
- Compatible avec la mise en place de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives : en tant que point de contact unique pour les cadres de coopération nationaux auprès des FI/Comité International Olympique (CIO).
- Un héritage potentiel pour les organisateurs des Jeux Olympiques : en ce qui concerne a) les grands événements sportifs et b) la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe.
- Mise en relation de l'industrie des paris sportifs avec les organisations sportives concernées telles que les FI et les Comités Nationaux Olympiques (CNO), et vice versa.
- Gratuit pour tous les partenaires : Le CIO prend en charge les coûts de la plate-forme.

### Que fait IBIS ?

- Recueille et transmet à tous les partenaires du Mouvement olympique des informations et des renseignements en relation avec les paris dans le sport.
- Permet de communiquer avec tous les partenaires du Mouvement olympiques et les différentes entités impliquées dans les paris sportifs. Des accords sont en place avec les divers régulateurs, associations d'opérateurs privés de paris sportifs (ou ces mêmes opérateurs directement). Toutes les FI olympiques ont rejoint IBIS (avec la participation de plusieurs FI non-olympiques). Des CNO rejoignent actuellement IBIS.

### Objectifs d'IBIS

- Soutenir les FI, les CNO et les organisateurs d'événements multisports dans la lutte contre la manipulation des compétitions pour l'intégrité du sport, en leur fournissant des alertes et des renseignements via un mécanisme centralisé d'échange d'informations.
- Protéger le sport, les athlètes propres et les autres sportifs de toute manipulation potentielle de la compétition et/ou de toute violation du OM Code PMC liée aux paris sportifs ;
- Établir un cadre pour la transparence, la confidentialité et la confiance entre tous les partenaires.

### Responsabilités des parties prenantes

- Les régulateurs et les opérateurs s'engagent à transmettre toutes les alertes et informations pertinentes sur les manipulations potentielles de la concurrence et/ou les infractions au OM Code



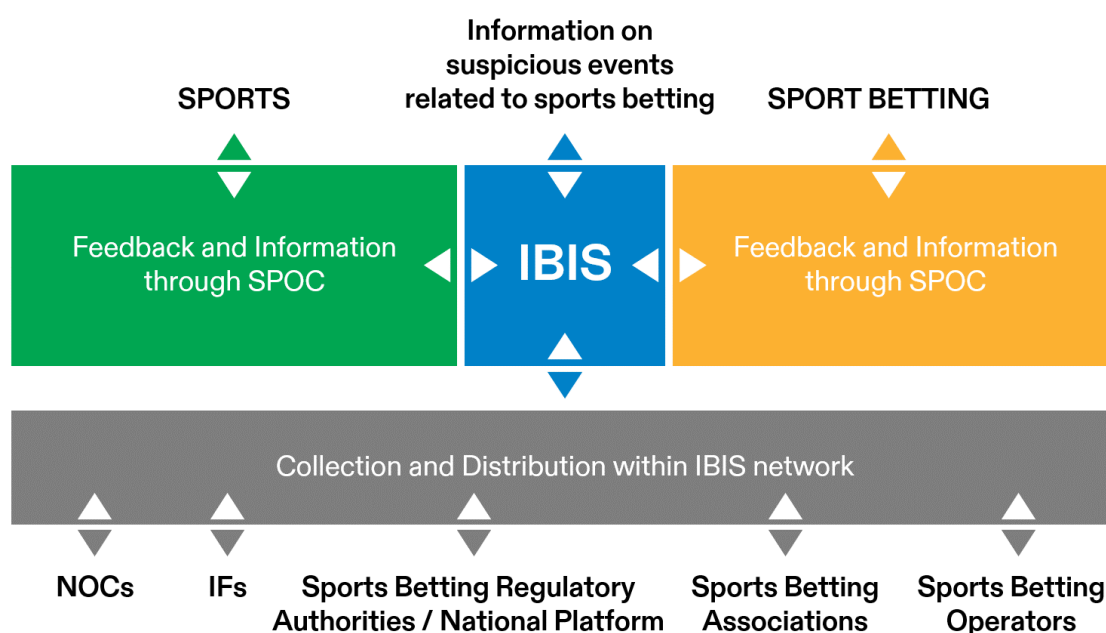
PMC liées aux paris sportifs sur les événements sanctionnés par chaque FI et/ou organisés par les organisateurs d'événements multisports membres d'IBIS.

- Le CIO s'engage à compiler et analyser les informations reçues avant de les faire suivre aux FI ou CNO concernés ou aux autorités compétentes.
- Durant les Jeux Olympiques/Jeux Olympiques de la Jeunesse, et tout autre événement sous la juridiction du CIO ou organisé par la CIO, le CIO est responsable de l'application des règles et des sanctions.
- Entre deux éditions des Jeux Olympiques, les FI, les CNO ou organisateurs événementiels sont responsables de décider, en application de leurs règles et règlements – alignées sur le OM Code PMC, de la façon de traiter les informations reçues : enquête, analyse de l'aspect sportif de la compétition concernée et application ou non de mesures et/ou sanctions.
- Les FI, CNO et organisateurs événementiels s'engagent à transmettre les résultats de leurs analyses et les éventuelles mesures prises au CIO, lequel pourra alors faire suivre ces informations aux partenaires à l'origine de l'alerte.

- Dans l'éventualité où une FI, un CNO ou des organisateurs suspecterait l'une de ses compétitions d'être compromise, la FI, le CNO ou un organisateur pourra demander à IBIS des informations sur le marché des paris.
- Dans l'éventualité d'un événement suspicieux, les CNO pourront demander à IBIS des informations sur le marché des paris.

### Le mécanisme

- IBIS est entré en fonction en janvier 2014.
- Des points de contact uniques (SPOC) reconnus par l'unité du Mouvement olympique sur la prévention de la manipulation des compétitions (OM Unit PMC) ont été établis chez chaque partenaire ayant signé l'accord.
- Le ou les SPOC de chaque partenaire supervisent la communication avec le OM Unit PMC, y compris le suivi de l'évolution des alertes/informations partagées entre OM Unit PMC et le partenaire.
- Une procédure d'accueil spécifique est requise pour chaque SPOC afin d'accéder à la plateforme IBIS de manière sécurisée.



Pour plus d'informations, contacter :

**Le Centre d'Études Olympiques**

Tél. +41 21 621 66 11

[studies.centre@olympic.org](mailto:studies.centre@olympic.org)